OZOIR-LA-FERRIÈRE

AFFICHÉ
LE : 16/11/2026

2026/....
Parafe

ARRETE N°168/2026

OBJET : DÉLÉGATION DE FONCTION / SIGNATURE À MADAME SONIA LAURENT, ADJOINTE À LA MAIRE

La Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, et L.2122-20 ;

Vu le procès-verbal d'élection de la Maire et des Adjoints en date du 29 mars 2026 ;

Vu l'arrêté municipal n° 54/2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction / signature à Madame Sonia LAURENT,

Considérant que Madame la Maire peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la délégation de fonction et de signature pour la durée du mandat à Madame Sonia LAURENT, Adjointe à la Maire ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n° 54/2026 en date du 31 mars 2026 est modifié comme suit :
« Madame Sonia LAURENT, Adjointe à la Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière est déléguée :
- À l'URBANISME
- À la TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- Et aux MOBILITÉS, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Adrien PAIRON »

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°54/2026, non modifiées par la présente, demeurent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Maire et pourra être déféré au Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :
- ✓ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Monsieur le Trésorier principal de Chelles
- ✓ Madame Sonia LAURENT
- ✓ Monsieur Adrien PAIRON

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 10 novembre 2026

Madame la Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.

MAIRIE D'OZOIR-LA-FERRIÈRE

REÇU EN PREFECTURE
le 16/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-077-217703503-20261110-ARRETE_168_